

Réclamation d'échéances après plusieurs années

Par vepa, le 26/07/2010 à 23:00

Bonjour, combien de temps après la dernière échéance d'un crédit peut on nous réclamer de l'argent? nous vous remercions pour votre réponse.

Par Marion2, le 26/07/2010 à 23:58

Bonsoir,

La prescription est de 2 ans, mais s'il y a un titre exécutoire, la prescription est de 30 ans.

Cordialement.